

■ **Fondation Genevoise de Constructions Immobilières (FGCI)**, à Genève, entreprise de droit public (FOSC du 17.10.2001, p. 8102). L'établissement est dissout conformément à l'article 14 G de la loi générale sur le logement et la protection des locataires, modifiée le 5 octobre 2001. Par conséquent son nom devient: **Fondation Genevoise de Constructions Immobilières (FGCI), en liquidation**. Liquidateurs: les administrateurs Devaud Gérard, Baron Gérard et Jornot Olivier; lesquels continuent à signer collectivement à deux.

Journal no 5271 du 22.05.2002
(00535168 / CH-660.0.019.953-5)